

COMMUNIQUÉ RÉGLEMENTÉ

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE¹

Paris, le 3 avril 2025

Les actionnaires de la société Klépierre (la « **Société** ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le :

**Jeudi 24 avril 2025 à 9 heures,
au Pavillon Cambon Capucines – 46, rue Cambon – 75001 Paris**

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour de l'assemblée générale, le texte des projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 19 mars 2025 (bulletin n° 34).

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de cette assemblée et de participation à celle-ci, sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le document d'enregistrement universel 2024 de Klépierre, déposé le 19 mars 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers, est disponible sur le site internet de Klépierre : www.klepierre.com/finance/accueil.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires, consultables ou communiqués conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

¹ Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, soit pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'assemblée générale.



CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE INTERNET DE KLÉPIERRE

Les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont disponibles et peuvent être consultés et téléchargés à partir du site internet de Klépierre (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale 2025 »).

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de la rubrique dédiée à l'assemblée générale.

MISE À DISPOSITION AU SIÈGE SOCIAL

À compter de la convocation de l'assemblée générale et au moins pendant le délai de quinze jours calendaires qui précède la date de cette assemblée, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de la société (26, boulevard des Capucines – 75009 Paris) des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

ENVOI DE DOCUMENTS SUR DEMANDE

Jusqu'au cinquième jour calendaire inclusivement avant l'assemblée générale, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs ainsi que tout actionnaire propriétaire de titres au porteur, qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, peut demander l'envoi de ces documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Cet envoi peut être effectué par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article R. 225-63 du Code de commerce, à l'adresse courriel indiquée par l'actionnaire ou à son adresse postale.

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Paul Logerot, Group Head of IR and financial communication
+33 (0)7 50 66 05 63 — paul.logerot@klepierre.com

Hugo Martins, IR Manager
+33 (0)7 72 11 63 24 — hugo.martins@klepierre.com

Tanguy Phelippeau, IR Manager
+33 (0)7 72 09 29 57 — tanguy.phelippeau@klepierre.com

CONTACTS PRESSE

Hélène Salmon, Group Head of Communication
+33 (0)1 40 67 55 16 – helene.salmon@klepierre.com

Wandrille Clermontel, Taddeo
+ 33 (0)6 33 05 48 50 – teamklepierre@taddeo.fr

À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, est le leader européen des centres commerciaux en Europe continentale. Le portefeuille de la Société est estimé à 20,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024, et compte de grands centres commerciaux dans plus de dix pays en Europe continentale, qui accueillent plus de 700 millions de visiteurs par an. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20 et EPRA Euro Zone. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme l'Euronext CAC 40 ESG, le CAC SBT 1.5, MSCI Europe ESG Leaders, FTSE4Good, Euronext Vigeo Europe 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement de Klépierre dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.klepierre.com



Certifié avec
wiztrust